

Prix National arturbain.fr 2013 - "Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités"

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Neufchâtel-en-Bray - BP 88 rue du Baron d'Haussez 76270 Neufchâtel en Bray - Tél. : 02 32 97 53 00

Responsables : Xavier Lefrançois, Maire et Conseiller Régional

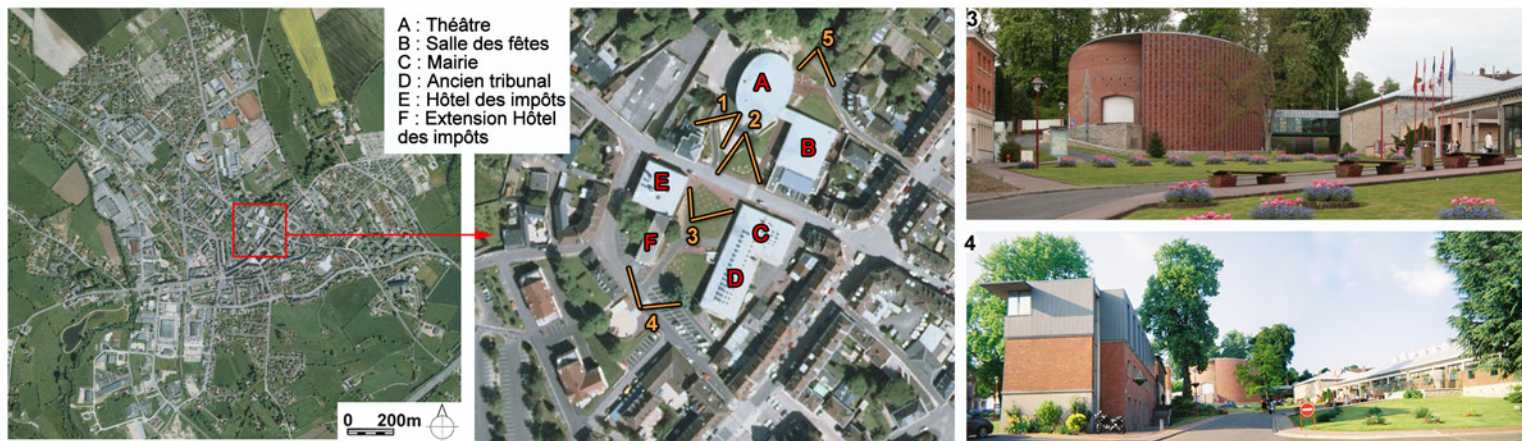
Présentateurs : **Xavier Lefrançois, Maire et Isabelle Valtier-Fouquet, Architecte, C.A.U.E de Seine Maritime**

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Ville de Neufchâtel-en-Bray

Description de l'opération : A la suite des bombardements de 1940, la ville de Neufchâtel-en-Bray fut détruite à 70%. L'intervention de Robert Auzelle comporte deux phases. Tout d'abord, en 1941, il est chargé par le Ministère de la Reconstruction de réaliser le plan de reconstruction de la ville. Puis en 1952, il se verra confier la réalisation du centre administratif que dans son plan, il avait établi sur la motte féodale dominant la ville. Le centre se compose de 4 édifices : le théâtre (qui porte aujourd'hui le nom de théâtre Robert-Auzelle)(A), la salle des fêtes (B) et en contrebas l'hôtel de ville (C) et le tribunal (D). L'implantation des bâtiments et leur architecture sont étudiés de manière à mettre en valeur les espaces libres et plantés et donner la priorité aux circulations piétonnes. Robert Auzelle aurait pu apprécier les extensions et aménagements du théâtre et du service des impôts, confiés récemment à l'agence ACAU.

Equipe pluridisciplinaire : Urbaniste : Robert Auzelle. Maîtres d'oeuvre : Robert Auzelle et Louis Roule. Entreprises : Noroise de travaux publics, Joannes, Frogeul, Savanac. Maître d'oeuvre de l'extension de l'Hôtel des Impôts : Agence ACAU, Hervé Rattiez, architecte.

Le Centre administratif et culturel, Neufchâtel-en-Bray (76)



1- Fontaine et hôtel des Impôts vus depuis le théâtre
2- Mairie
3- Passage entre le théâtre et la salle des fêtes
4- Hôtel des Impôts, théâtre et mairie
5- Timbre édité pour le centenaire de Robert Auzelle

Qualité architecturale :

- **Préservation de l'identité de la ville** en tant que lieu de marché, de transit et de tourisme.
- Volonté de **moderniser la ville** tout en **préservant** ses activités traditionnelles.
- Amélioration de la circulation **sans toucher au tracé des voies** qui sont simplement élargies.
- Insertion des **services publics à l'intérieur d'un îlot** nouvellement créé sur l'ancienne motte féodale dominant la ville (2).
- **Plan exemplaire**, premier à avoir été déclaré d'utilité publique.
- Utilisation du "maquettoscope" appareil inventé par Robert Auzelle pour vérifier sur maquette comment le **cheminement offert** sans cesse au piétons de **nouveaux points de vue**.
- Recherche de **solutions constructives financièrement compatibles** avec un budget uniquement constitué des dommages de guerre : **forme ronde** (théâtre)(A, 3 et 4) et **carrée** (salle des fêtes et hôtel de ville) (B et C) pour réduire le linéaire de façade (car à surface égale, les périmètres du rond et du carré sont inférieurs à ceux du rectangle), usage de **matériaux locaux** (briques, cailloux de silex).
- Volumétrie peu élevée pour le palais de justice (D), s'intégrant ainsi aux pelouses et plantations et laissant **l'impression d'espace**.
- En réponse à la contrainte imposée d'un bâtiment sur un seul niveau pour le tribunal, conception d'un éclairage zénithal fragmenté par la mise en oeuvre de **lanternes** (C) en forte saillie sur la toiture.
- Travail sur les **espaces publics plantés** et agrémentés d'une **statue** de Calka et d'une **fontaine** (1).
- **Extension** de l'Hôtel des Impôts par Hervé Rattiez, architecte, **dans l'esprit et le respect des bâtiments existants**.

Qualité de la vie sociale :

- Mise à profit des destructions pour **améliorer le fonctionnement du commerce** en recomposant plus largement les espaces commerciaux.
- Rejet de la solution de déviation préservant le centre-ville mais au contraire **affirmation de l'axe principal, déterminant pour la fonction commerciale**.
- **Centralisation des services administratifs** au centre-ville afin de faciliter les déplacements.
- La passerelle aérienne métallique reliant le théâtre à la salle des fêtes (3) constituait initialement un **foyer commun** pour les deux salles, permettant l'utilisation indépendante ou simultanée des deux bâtiments..
- Présentation **en 1942** de la ville au travers d'un **diaporama et d'une exposition publique** organisée sur place.
- Création d'un **centre administratif et culturel** au coeur de la ville et desservi par des **transports à la demande pour les personnes âgées**.
- **Fierté des habitants**, avec le timbre (5) du 8 juin commémorant le centenaire de la naissance de Robert Auzelle, établi par la société philatéliste locale.

Respect de l'environnement :

- Utilisation de **matériaux locaux** notamment la brique et le caillou de silex.
- **Durabilité** des bâtiments toujours en parfait état.
- **Entretien** soigneux des **espaces verts** et **plantations de fleurs** (3) par la municipalité dans le respect des aménagements initiaux.